

Votre logement

infos

Le trimestriel des locataires de l'Office Public de l'Habitat de Chartres

Quartier de Bel Air
• Des logements
en accession sociale
à la propriété

La Madeleine et Bel Air
Remplacement
des fenêtres :
le planning

Immeubles en Fête
Le 13 place Saint-Louis
cultive la convivialité

Éditorial



Sommaire

Patrimoine 3

- La Madeleine et Bel Air
Remplacement des fenêtres : le planning
- Bel Air
Des logements en accession sociale à la propriété
- **Les Papillons blancs ont "leur maison"**
- **L'Anpe Maunoury a ouvert ses portes**

Aujourd'hui, demain 7

- Allocations familiales
Faites votre déclaration de ressources
- Foyer d'Accueil Chartrain
Le logement, outil de réinsertion

Voisin, voisine 10

- Immeubles en fête
Le 13, place Saint-Louis cultive la convivialité

Ville, quartiers 12

- Pendant les vacances
Faites surveiller votre logement
- Éducation canine
Bien vivre dans la ville avec son chien

En direct avec vous 15

- **Les services de réparation assurés par Chartres Habitat**
- **Comment lutter contre la chaleur ?**

Ma priorité : satisfaire vos demandes

Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres



Dans le dernier numéro de « Votre Logement », j'avais pris l'engagement de consacrer prioritairement les efforts de Chartres-Habitat à l'amélioration de votre bien-être au quotidien.

L'article ci-contre vous démontre que nous passons à l'acte. Vous y trouvez le planning du programme de remplacement des fenêtres dans le quartier de la Madeleine et dans celui de Bel Air. Votre courrier nous avait indiqué qu'il s'agissait là de l'une de vos demandes prioritaires. J'ai demandé au Conseil d'Administration d'y consacrer un budget important.

Au mois de septembre, nous vous en dirons plus sur notre programme de « résidentialisation », ou comment aménager l'environnement de chacun de vos immeubles à la manière d'une résidence privée.

D'ici là, nos autres actions continuent, notamment en matière d'accession à la propriété. A côté de la mise en vente de pavillons aux Bas-Menus et d'appartements à la Madeleine, Chartres-Habitat vous propose d'en acquérir d'autres, et ceux-ci sont neufs, dans le quartier des Hauts-Saumons. Pages suivantes, Elisabeth Fromont vous dit comment vous pourrez bénéficier du nouveau dispositif de financement sécurisé de l'accession sociale à la propriété.

Il s'agit là d'un temps fort dans la vie de chacun, et d'un élément essentiel de toute politique de justice sociale.

Bonnes vacances.

Travaux... Travaux... Travaux...

Quartiers La Madeleine et Bel Air

Remplacement des fenêtres : le planning

Les travaux de remplacement des fenêtres sur le quartier La Madeleine commencent ce mois-ci et devront se poursuivre jusqu'au mois d'avril 2006. À Bel Air, les travaux continuent aussi.

Un programme de remplacement des menuiseries va être lancé sur le quartier La Madeleine. Le planning de pose est le suivant (du lundi au vendredi inclus):

- ✓ 19 avenue Aristide Briand : juillet;
- ✓ 1, 3, 5, 7, 9, 11 rue Flandres Dunkerque : juillet-début août;
- ✓ 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, avenue Aristide Briand : juillet, août et début septembre;
- ✓ 38, 40, 42, 44, 46, avenue Aristide Briand : fin août et septembre;

- ✓ 25, 27, 29, 31, 48, 50, avenue Aristide Briand : septembre et octobre;
- ✓ 26 et 35 Mail Jean de Dunois et 1,3,5,7 rue du 102^e Régiment d'Infanterie : octobre et novembre;
- ✓ 2, 4, 6, 8, 10, allée du général de Sonis : novembre et décembre;
- ✓ 1, 3, 5, 7, 9, allée du général de Sonis : décembre et janvier;
- ✓ 22, 24, 26, 28, place du 11 novembre : février;
- ✓ 10, 12, 14, 16, 18, 20, place du 11 novembre : février et mars;
- ✓ 2, 4, 6, 8, place du 11 novembre : avril;

- ✓ copropriété, 19 avenue Aristide Briand : fin avril.

• Sur le quartier Bel Air

Les travaux de remplacement des menuiseries vont se terminer sur le quartier Bel Air avec trois dernières adresses :

- ✓ 1, 3, 5, allée des Framboisiers;
- ✓ 9, av. de Bel Air;
- ✓ 2, allée du Berry.

Ces travaux seront lancés en octobre, le planning définitif n'est pas encore arrêté. ●



Votre avis nous intéresse

- ✓ Une consultation des locataires sur les quartiers La Madeleine, Saint-Chéron et Puits Drouet est en cours. Les résidents ont à exprimer leur avis sur la pose de nouvelles portes d'entrée avec modernisation de l'interphonie et du contrôle d'accès.
- ✓ Un programme de remplacement des fenêtres et volets roulants ainsi que d'amélioration de la ventilation est proposé

aux locataires demeurant, rue Charles Brune. Cette consultation est positive pour la rue et impasse Jean Roux ainsi que pour les 4 et 4 bis rue de Châteaudun.

- ✓ Une étude de résidentialisation de l'immeuble situé rue et impasse Jean Roux est en cours. Ce programme consiste en la pose de barrières automatiques avec lecteur de badge afin de privatiser l'accès. La consultation des locataires a été lancée.

Quartier Bel Air

Le quartier Bel Air est prêt à recevoir les dix-neufs pavillons de Chartres Habitat. Mais au total, sur le secteur de Bel Air et des Hauts Saumons ce sont cinquante-quatre logements que l'Office va construire. Treize d'entre eux seront proposés à la vente, avec le nouveau dispositif d'accès sociale.

Des logements en accession sociale à la propriété

L'ancien chemin de la Crosnière sur les hauteurs du quartier de Bel Air a laissé place à une véritable rue de desserte. De part et d'autre de la nouvelle voirie, rebaptisée rue Gabriel-Loire, Chartres Habitat, sollicité par la ville, va réaliser un programme de logements individuels destinés à la location et à la vente.

Les terrains ont été viabilisés. Le pont a été reconstruit pour une mise en conformité et apporter un véritable confort de circulation aux futurs résidents. L'aire de jeux et le

stade seront quant à eux relocalisés à proximité des nouvelles habitations, en fin de chantier.

Dix-neuf maisons de trois à six pièces seront construites. Quatre ou cinq d'entre elles seront proposées en accession sociale à la propriété. *"La date de démarrage des travaux n'est pas encore arrêtée. Nous finalisons les études de financement, mais nous espérons pouvoir livrer les premières maisons au 1er trimestre 2007"* explique Bruno Alamichel, directeur du développement à Chartres Habitat.

"Dans la continuité de la rue Gabriel-Loire, sept ou huit autres logements individuels, privés ceux là, seront aussi proposés en accession à la propriété de façon à introduire de la mixité dans ce quartier", explique Gérard Renaud, directeur de l'aménagement à la ville de Chartres. *"Ce programme est susceptible de démarrer au deuxième semestre 2005".*

• L'ensemble du secteur

Les dix-neuf pavillons réalisés par Chartres Habitat apporteront une note résolument contemporaine au quartier avec leurs façades en enduit clair et leurs parements en clin d'épicéa. *"Un bois qui ne nécessite aucun traitement et qui conserve sa teinte naturelle"* précise l'architecte Pascal Arsène Henry (atelier Da.u). *"Ce style correspond à la volonté de la ville de réaliser une transition entre l'actuel quartier des Castors de Bel Air et la future urbanisation des Hauts Saumons"* poursuit-il.

Ce programme marquera en effet le début d'une urbanisation plus conséquente.

De l'autre côté de la voie ferrée, le secteur des Hauts Saumons en limite de territoire de Lèves et Champhol, sera également urbanisé.

Au final, l'ensemble du secteur de Bel Air et des Hauts Saumons accueillera 232 logements sur 12 hectares. Il s'agira essentiellement de logements individuels puisque le projet global ne prévoit que 6 petits collectifs de deux étages, de douze



Le chemin de La Crosnière a laissé place à une nouvelle voie de desserte.



Des pavillons de 3 à 6 pièces

Le programme de 19 pavillons qui seront édifiés à Bel Air se décompose ainsi : 4 T6, 5 T5, 6 T4, 4 T3.

Chaque logement possédera un garage attenant à la maison et la possibilité de stationner une deuxième voiture devant le parking. Les maisons seront équipées d'un abri de jardin à partir du quatre pièces ; pour le trois pièces le garage sera un

peu plus profond.

À l'étage, il sera possible d'accéder à une terrasse d'agrément depuis la chambre ou la salle-de-bain. Chaque habitation disposera aussi d'un jardin privatif ; des pommiers à fleurs ou des cerisiers du japon, des graminées et des vivaces ainsi que des haies de bambous, agrémenteront l'ensemble.

Le chauffage sera individuel au gaz.



logements chacun (tous, sur le secteur des Hauts Saumons). On y trouvera aussi bien du locatif que de l'accession.

• Du locatif et de l'accession

“Ce projet est l'illustration d'une opération ou on introduit de la mixité. Il ne s'agit pas de construire des logements les uns à côté des autres sans réflexion. Il y aura du logement privé et du logement social, du locatif et de l'accession à la propriété et également de l'accession sociale à la propriété. Nous allons utiliser le nouveau dispositif d'accession-location, il permettra à des locataires de Chartres Habitat d'acheter un pavillon neuf en toute

sécurité” poursuit Gérard Renaud, (lire ci-dessous: “L'accession à la propriété sécurisée”).

Sur le quartier des Hauts Saumons, Chartres Habitat proposera 26 logements à la location (14 pavillons et 12 logements collectifs) et 9 en accession sociale. “Ces 35 logements seront répartis sur l'ensemble du programme. Le maire y est très attaché. C'est aussi cela la mixité, le fait de ne pas cloisonner le logement social et le privé”.

Les archéologues procèdent actuellement aux fouilles préventives. La viabilisation pourra être lancée au dernier trimestre 2005 de façon à livrer une centaine de logements en 2007. ●

Le Prêt Social de Location Accession

L'accession à la propriété sécurisée

Le Prêt Social de Location-Accession (PSLA) est un nouveau dispositif permettant à des ménages modestes, notamment ceux ne disposant pas d'apport personnel, d'acquérir un logement neuf dans des conditions particulièrement sécurisées.

Les locataires accédants doivent avoir des ressources égales ou inférieures aux plafonds du PAS (Prêt d'Accession Sociale), soit, par exemple, 17 764 euros annuels pour deux personnes,

et 21 364 euros pour trois personnes vivant au foyer.

Après une phase de location au cours de laquelle le logement reste propriété de l'opérateur, les bénéficiaires ont la possibilité de se porter acquéreur du logement.

Une partie des loyers déjà versés est alors déduite du prix de vente. La durée de prêt peut être de 25 à 30 ans et être allongée de 5 ans supplémentaires. À noter aussi que le PSLA donne droit au versement de l'APL.

Une garantie de relogement et de rachat du logement pendant quinze ans (en cas de décès, chômage, invalidité, mobilité professionnelle, divorce, dissolution du pacs) protège les candidats contre les accidents de la vie susceptibles de compromettre leur projet.

Questions à...



Élisabeth Fromont, Vice-présidente de Chartres Habitat, première adjointe au maire de Chartres, chargée de l'action sociale, de la famille et du logement.

• Quelle sera la part du logement social sur le nouveau secteur urbanisé de Bel-Air/Hauts-Saumons ?

Cela fait plusieurs années que la Ville a pour projet d'urbaniser ce secteur. Elle a sollicité l'intervention de Chartres Habitat afin d'y réaliser du logement social. Ce nouveau programme aux Hauts Saumons et à Bel air comptera à terme au moins 23 % de logements sociaux destinés à Chartres Habitat. Au total l'Office proposera 41 logements sociaux à la location (PLAI, PLUS CD et PLS) et 13 en accession sociale.

À cela, il faut ajouter 50 logements sociaux qui seront gérés par la Foncière Logement sur le secteur des Hauts Saumons.

• Le principe de mixité auquel la ville est très attachée est-il respecté ?

Plus que jamais. Il faut éviter la distinction entre des logements privés d'un côté et du social de l'autre, du locatif sur un quartier et de l'accession sur un autre.

Sur le quartier des Hauts Saumons 187 logements seront construits par Cirmad-Sco. Ce promoteur désigné comme aménageur du quartier a été retenu pour son projet, le meilleur sur le plan urbain, architectural et financier. Sur ces 187 logements, 26 sont réservés pour Chartres Habitat en vue de la location et 9 autres en vue de l'accession. L'idée est de réaliser un projet avec, à l'intérieur, des logements sociaux identiques mais achetés à un tarif préférentiel. De cette façon rien ne distinguera le privé du social.

• Les actuels locataires de Chartres Habitat auront accès à ces logements ?

Chartres Habitat proposera des mutations aux actuels locataires de Chartres Habitat. Ce qui est nouveau et très intéressant, c'est que nous allons proposer aux candidats à l'accession, le nouveau dispositif d'accession sociale à la propriété.

Ce système va permettre à des locataires de Chartres Habitat intéressés, d'acheter du neuf dans des conditions sécurisantes.

Les Papillons blancs ont leur "maison"

Les handicapés mentaux et le personnel d'encadrement de l'association "Les papillons blancs" ont emménagé début avril, dans leurs nouveaux locaux. La résidence Saint-Éxupéry, a été construite par Chartres Habitat à la demande de l'association, au lieu-dit les Boissières à Lèves, juste derrière l'espace Soutine. Elle rassemble, sur un même site, cinquante-deux personnes présentant

divers degrés de handicap mental. Surtout, les résidents en retraite, ou bien, qui ne peuvent plus travailler en CAT (Centre d'Aide par le Travail) ont désormais un foyer sur l'agglomération.

• Un lieu adapté

Un véritable confort donc pour ces locataires qui peuvent évoluer dans cette "maison" tout au long de leur vie. La conception du bâtiment par l'architecte Gérard Buffière, de très bonne facture, offre, par les volumes, un lieu de vie adapté à l'organisation de nombreuses activités (travaux manuels, lecture, bricolage,

jardinage, élevage, etc.).

L'usage des couleurs permet aux résidents de s'orienter plus facilement au sein de l'établissement et lui confère une atmosphère accueillante.



L'Anpe Maunoury a ouvert ses portes

L'Anpe Maunoury (82, avenue Maunoury à Chartres) a ouvert ses portes le 13 juin. Réalisée par Chartres Habitat à la demande de la direction régionale, la nouvelle agence se démarque par sa fonctionnalité et sa modernité.

La façade cuivrée commence à se patiner pour rappeler les couleurs de la cathédrale en arrière plan. L'intérieur, aux couleurs hêtre et anis, augure d'un nouveau positionnement, à l'image du récent logo, ocre et vert, plus contemporain.

"Ce nouvel agencement, ainsi que le choix des matériaux et des couleurs, correspond à notre charte graphique" explique Dominique De Gryse, directeur de l'antenne.

"L'organisation très claire a été soulignée par le public qui apprécie la clarté et la lisibilité".

L'aménagement à proprement parlé à quant à lui été pensé de conserve avec

Chartres Habitat et l'architecte Frédéric Gau.

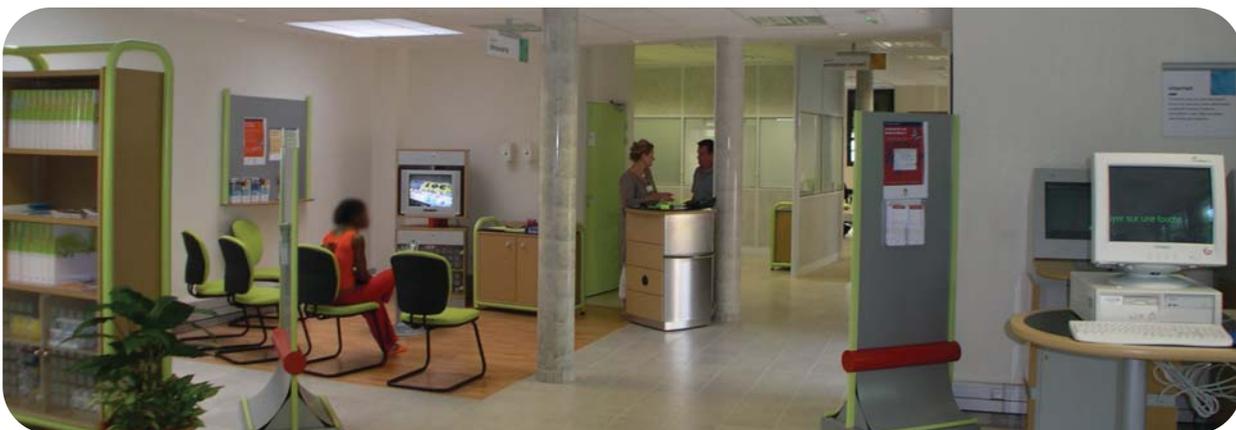
• Santé - action sociale et commerce

Le rez-de-chaussée est réservé aux demandeurs d'emploi. Des espaces de 11 m², semi-fermés permettent d'accueillir le public en toute confidentialité. On y trouve aussi l'espace documentation, l'espace vidéo pour la découverte des métiers, des écrans mis à disposition afin de consulter les offres sur ordinateur et les imprimer, avec appui d'un conseiller si nécessaire.

L'étage fait place à la base arrière : des

équipes sont en contact avec les entreprises et les prestataires d'accompagnement.

Cette nouvelle agence correspond aussi à la mise en place d'une spécialisation des antennes par secteur. L'agence Maunoury qui réalise 300 entretiens par semaine est spécialisée dans le secteur de la santé, l'action sociale et le commerce. L'agence Beaulieu est centrée sur l'industrie, le bâtiment et les transports, l'antenne Casanova propose, quant à elle, des offres dans les finances, l'administration, l'hôtellerie et les services.



Allocations familiales

Faites votre déclaration de ressources

Vous bénéficiez de certaines prestations familiales ou pouvez peut-être y prétendre? C'est le moment d'adresser à la Caisse d'Allocations Familiales votre déclaration de ressources.

Vos droits aux prestations familiales sont calculés, chaque année au 1^{er} juillet. À cette échéance, il faut donc envoyer votre nouvelle déclaration de ressources à la Caisse d'Allocation Familiale, faute de quoi les versements seront interrompus. C'est aussi le moment pour les nouveaux bénéficiaires de remplir une demande auprès de votre organisme. Récapitulatif des prestations existantes, quelle que soit votre nationalité.

Élever les enfants

À partir du premier enfant

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) pour un enfant né ou adopté à compter du 1^{er} janvier 2004 comprend :

- **La prime à la naissance ou à l'adoption**, versée sous conditions de ressources pour faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant. Montant: 826,10 euros.

- **L'allocation de base** aide, sous conditions de ressources, à assurer les dépenses liées à l'éducation. Montant: 165, 22 euros par mois jusqu'aux trois ans de l'enfant.

- **Le complément de libre choix d'activité** peut être versé si vous avez cessé ou réduit votre activité pour élever votre enfant.

- **Le complément de libre choix du mode de garde** : si vous faite garder votre enfant de moins de six ans par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile la CAF peut prendre en charge une partie de la rémunération du salarié et tout ou partie des cotisations sociales. Ce montant dépend de vos revenus, du nombre d'enfants et de leur âge.

- **L'Allocation de Soutien Familial** est versée pour élever un enfant privé de

l'aide de l'un ou de ses deux parents. Montant: 80,91 ou 107,87 euros par enfant.

- **L'Allocation d'Éducation Spéciale** vous aide dans l'éducation et les soins à apporter à votre enfant handicapé.

- **L'Allocation de Présence Parentale** est versée pour vous occuper de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé, si vous avez partiellement ou totalement arrêté de travailler.

- **L'Allocation de Rentrée Scolaire** vous aide à assumer le coût de la rentrée pour vos enfants de 6 à 18 ans, sous conditions de ressources.

À partir du deuxième enfant

- **Les allocations familiales** sont versées automatiquement à partir de votre deuxième enfant à charge, de moins de 20 ans.

Trois enfants et plus

- **Le complément familial**. Si vous avez au moins trois enfants, cette allocation est versée après le troisième anniversaire de votre petit dernier, elle fait suite à l'allocation de base.

Le logement

Pour ces prestations vous pouvez contacter Chartres Habitat.

- **L'Aide Personnalisée au Logement** est destinée aux locataires d'un logement qui fait l'objet d'une convention entre Chartres Habitat et l'État (elle fixe l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort). Elle est versée aux propriétaires ayant contracté un prêt PAS, PAP ou un Prêt Conventionné.

- **L'Allocation de Logement Familial** concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ de l'Apl, qui ont des personnes à charge ou qui forment un



ménage marié depuis moins de 5 ans (avant leurs 40 ans).

- **L'Allocation de Logement à caractère Social** s'adresse à ceux qui ne bénéficient ni de l'Apl ni de l'Alf.

Les revenus minimum

- **L'Allocation aux Adultes Handicapés** peut compléter vos ressources pour vous garantir un revenu minimal.

- **Le Revenu Minimum d'Insertion** complète vos ressources afin de vous garantir un revenu minimal, si vous avez plus de 25 ans et êtes démuné (contacter le CCAS ou le Conseil Général).

- **L'allocation de Parent Isolé** vous garantit un revenu minimal si vous vivez seul(e) avec au moins un enfant (né ou à naître) et que vos ressources sont très faibles.

L'assurance vieillesse

Sous certaines conditions, une continuité dans la constitution de vos droits à la retraite peut être garantie à la personne qui cesse ou réduit son activité professionnelle pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants ou d'un handicapé.

Des frais de déménagement pris en charge

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Beaulieu les frais de déménagement des locataires sont pris en charge par Chartres Habitat. Le conseil d'administration a décidé d'étendre cette prise en charge. Le déménagement de ces locataires est dorénavant également pris en charge s'ils accèdent à la propriété sur notre parc.

Les nouveaux horaires des gardiens

Les horaires des gardiens ont été modifiés. Jusqu'à présent, vous pouviez les contacter sur votre quartier, ou à leur permanence, jusqu'à 16h30. Des horaires pas forcément compatibles avec votre journée de travail. Dorénavant, vous pouvez vous entretenir avec eux de vos problèmes sociaux et techniques jusqu'à 18 heures. Leurs horaires sont les suivants.

● Le matin :

- lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h,
- mardi, jeudi, vendredi : de 9 heures à 12 h.

● L'après-midi

- lundi au jeudi : 13 h 30 à 18 h,
- le vendredi : de 14 h à 18 h.

Vous pouvez, plus particulièrement, les rencontrer lors des permanences d'accueil :

● Quartier La Madeleine, Hauts de Chartres, Puits Drouet

Du lundi au vendredi de 9 h à 9 h 30 et de 17 h à 18 h. 19, place Saint-Louis, tél. 02 37 34 53 27.

● Quartier Saint Chéron

Le mardi de 17 h à 18 h. 3, place Chichester, tél. 02 37 34 68 71.

● Quartier de Beaulieu

Du lundi au vendredi de 9h à 9h30 et de 17 h à 18 h, 1, rue Pierre et Marie Curie, tél. 02 37 28 56 80.

● Autres secteurs (diffus)

Du lundi au vendredi de 17 h à 18 h. 21, rue des Bas-Bourgs, tél. 02 37 25 65 41.

N'hésitez pas à nous faire savoir si ces horaires répondent à vos attentes.

Régularisation de charges, rappel

La régularisation des charges versées par les locataires sur l'année 2004 a été réalisée en mai dernier. Dorénavant, c'est en effet au 2^e trimestre de l'année suivante qu'ont lieu les réajustements et non plus au mois de décembre.

Foyer d'Accueil Chartrain

Le logement,

Tout est calme, propre. Ici, au Foyer d'Accueil Chartrain, rue Hubert Latham, soixante-dix personnes, qui n'avaient plus de toit, sont en route vers l'autonomie.

Suite aux difficultés, certains n'ont pas les ressources suffisantes pour rebondir. Les problèmes d'adaptation à l'environnement peuvent conduire à l'exclusion. Lorsque les liens sociaux se délitent, que l'on a épuisé son réseau familial ou d'amis, il y a parfois absence d'alternative: c'est la rue. L'errance, qui contribue à la dégradation de la personne. "Il faut que notre société ne soit pas trop excluante et accepte de sortir les gens de là" explique Éric Lepage directeur du Foyer d'Accueil Chartrain (FAC) qui comptait déjà parmi les membres fondateurs de l'association en 1988.



Les résidents du foyer ont renoué les appartements loués à l'association.

Le FAC, basé sur le site de l'ancienne base aérienne 122 depuis 2000, a pour objectif de lutter contre l'exclusion liée à l'absence, la précarité ou l'inadaptation du logement.

Le foyer loge trois cent cinquante personnes dont soixante-dix sur site.

Mais, plus qu'un foyer d'hébergement, le FAC est un tremplin pour se restructurer. "Pour remonter

il faut gravir les marches, d'où l'invention d'un parcours d'insertion".

• Adhésion et participation

Quand on se sait plus où dormir, quand on ne peut pas se laver, ou bien que l'on a besoin d'un sandwich, une permanence d'accueil et un service d'urgence (le 115) permettent une prise en charge immédiate et inconditionnelle sur l'agglomération. C'est aussi une boîte postale pour pouvoir assurer la continuité de l'accompagnement.

La vie au foyer repose sur l'adhésion et la participation. "Le FAC est une micro société où la vie collective permet de travailler sur les règles du vivre ensemble et du respect du règlement intérieur".

Pour s'en sortir, il faut aussi redevenir acteur de sa vie. C'est pourquoi, chacun participe aux tâches ménagères et, financièrement, à hauteur de 20 % de ses ressources.

La vie associative au foyer, riche en rencontres, permet aussi d'expérimenter de nouveaux rapports sociaux. Les activités favorisent l'émergence de projets, aident à la dynamisation, à l'expression de soi. La personne qui n'a plus de reconnaissance, retrouve aussi l'occasion de prendre la parole. Elle peut dire ce qu'elle pense du règlement, de l'organisation. "Le travail consiste à réimpliquer les personnes sur ce qui les





Consultez le site de Chartres Habitat

www.chartres-habitat.com



- Découvrir notre patrimoine
- Recevoir un formulaire de demande de logement
- Recevoir une attestation de location ou de paiement
- Formuler une demande de travaux
- Découvrir les logements en accession à la propriété et recevoir des informations complémentaires
- Connaître l'état de votre compte et consulter votre avis d'échéance
- Pour les entreprises, connaître les avis d'appel public à la concurrence et demander un dossier de consultation

outil de réinsertion



Éric Lepage, directeur du Foyer d'Accueil Chartrain.

concerne. On y apprend la démocratie: chacun donne son avis, mais après, on tranche" poursuit Éric Lepage.

• La finalité : l'autonomie

Un vrai travail sur soi se met aussi en place. "Souvent l'exclu n'a plus d'existence sociale, plus d'objectifs, plus d'envies. Il est au fond du trou. Notre rôle est d'aider la personne à comprendre la raison de ses échecs et de l'aider à raccrocher les wagons".

Cela s'organise autour de la mise en place d'un projet qui aborde les problèmes de santé, d'emploi, d'endettement, d'adaptation et de comportement. Sa finalité est l'autonomie et l'accès au logement.

L'étape d'hébergement d'urgence passée, (15 places pour hommes seuls en chambre à deux lits et 30 places pour les familles, sur le site), le résident se voit octroyé toujours dans l'enceinte du foyer, une place en studio (20 places pour hommes seuls) ou une chambre en appartement.

Le FAC est en effet locataire en titre de plusieurs logements éclatés dans la ville: trente chambres dans neuf appartements pour les hommes, femmes, femmes avec enfants. L'hébergement y est partagé et transitoire, la colocation favorisant la rotation. Le FAC loue également dix-huit autres appartements pour un hébergement individuel.

Lorsque le degré d'autonomie est suffisant, on passe à la sous-location avec glissement de bail. "Le FAC joue alors les

intermédiaires. Ce n'est qu'au bout de six mois à un an que les personnes deviennent locataires en titre, après passage en Commission d'Attribution des Logements du bailleur, dossier d'insertion à l'appui". Le FAC dispose ainsi de vingt-cinq logements en sous-location chez des bailleurs sociaux.

• Partenariat

Tout ce dispositif repose sur la mise en place d'un véritable partenariat. Avec la commune de rattachement tout d'abord. "Dans un souci de transparence, nous avons demandé à Élisabeth Fromont, premier adjoint au maire de Chartres, d'être membre du Conseil de Vie Sociale. Il s'agit d'une instance composée aux deux

tiers d'usagers. Ils y abordent des questions importantes mais parfois cela peut être juste un problème de petites cuillères...

Nous entretenons aussi un véritable partenariat avec les bailleurs sociaux. Les Offices de l'habitat social sont les seuls outils de réinsertion par le logement étant donné l'état du marché. C'est un enjeu majeur. Si notre travail ne se traduit pas par une autonomie dans le logement, les gens restent à demeure au foyer. Alors on ne peut plus accueillir, ou bien, on met des personnes dehors par le jeu des chaises musicales... Mais cela ne donnerait pas une jolie musique...".

• Chartres Habitat

Chartres Habitat loue douze à quatorze logements au Foyer d'Accueil Chartrain. Dix-sept nouveaux appartements viennent

de lui être proposés sur le quartier de Beaulieu. Ces logements sont ceux rendus vacants pour mener à bien le projet de rénovation. Ces hébergements sont donc temporaires puisque ces immeubles sont destinés à la démolition, mais, "cela nous laisse quand même du temps pour travailler". De son côté, le foyer offre des garanties de loyer et d'accompagnement. "S'il y a violence ou trafic, c'est l'exclusion immédiate. Lorsque les personnes ne respectent pas les règles ou leur objectif de réinsertion, nous leur proposons de revenir au foyer pour y retrouver un environnement plus structurant. Quand cela se passe vraiment mal, la personne part souvent d'elle-même. C'est qu'elle n'est pas prête..."

Êtes-vous bien assuré?

Souscrire une assurance est une obligation légale.

En cas de dommages causés au propriétaire, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, de vandalisme, etc. l'assureur paiera à votre place, dans les conditions prévues au contrat. Vous devez au minimum être assuré contre l'incendie, l'explosion, le dégât des eaux. Il est conseillé d'étendre la garantie à votre mobilier, à la responsabilité civile, au vandalisme, au vol.

Vous devez justifier de la souscription d'une assurance, lors de la remise des clefs, et, ensuite, adresser un justificatif chaque année, à la demande du bailleur : Chartres Habitat.

En cas de défaut d'assurance, la résiliation de votre bail pourra être demandée au juge. Dans le cas contraire, et en en cas de sinistre, c'est sa négligence qui serait reprochée au bailleur. Surtout, votre responsabilité en cas de dommages, peut entraîner de graves conséquences financières.



Chaque année, vous êtes un peu plus nombreux à participer à l'animation "Immeubles en fête". Que ce soit à l'initiative de la CLCV (association Consommation, Logement et Cadre de Vie) ou des locataires eux-mêmes, nous pouvions apercevoir cette année des rassemblements dans tous les quartiers. De gauche à droite et de haut en bas : rue des Blottes, rue Planche aux Carpes, rue Salvador Allende, et en dessous, rue Jules Hetzel, rue des Grandes Filles Dieu, place Saint-Louis - avenue des Sablons.

Immeubles en fête

Le 13, place Saint-Louis cultive la convivialité

Rendez-vous au 13! Comme l'année dernière". Le soir du 31 mai, les résidents de la place Saint-Louis s'étaient donnés le mot. À 19 heures, devant le n° 13, quelques personnes bavardent tranquillement. Mais, à l'intérieur, ce sont près d'une quarantaine de personnes qui s'affairent ou discutent

autour du buffet.

"Ce sont les jeunes qui ont organisé ça" lance Christian Pouget en continuant d'assurer le service. "Les jeunes", ce sont Christophe et Michèle Malherbe. Ils n'ont pas la quarantaine et sont installés là, avec leurs trois enfants, depuis 15 ans déjà.





La ville de Chartres et l'Office sont partenaires de l'opération "Immeubles en Fête". La manifestation était relayée par le personnel de Chartres Habitat et les animateurs des Maisons Pour Tous (sur notre photo avec Élisabeth Fromont, vice-présidente de l'Office et Karine Dorange, adjointe au maire chargée des sports et des maisons de quartier).

• Ouvert à tous et sans frontières

"C'est la deuxième année que nous organisons Immeubles en Fête. J'avais lu que les autres le faisaient dans le hall d'immeuble. Mais ici, c'est trop petit. J'ai donc pensé au local à vélos. Cette année, on en parlait pas trop. Mais les voisins me disaient: vous nous avez fait goûter à ça l'année dernière, on veut que ça reparte cette année! Alors je guettais la date dans les journaux. J'ai distribué les invitations dans l'immeuble, il y a trois ou quatre semaines. Ensuite, c'est le bouche à oreille qui a fonctionné". (ndlr, sur la place et même au delà).

"Nous disons aux voisins: si vous connaissez du monde venez avec!" raconte à son tour Michèle. "Certains voient bien qu'il se passe quelque chose mais n'osent pas venir. C'est pourtant ouvert à tous et sans frontières. Qu'ils apportent juste une bouteille d'eau..."

Nous, avec nos trois enfants, nous sommes obligés de rester jeunes". "Moi je n'ai pas le même âge, reprend Christian, le retraité, mais je suis toujours partant. Lorsque nous sommes rentrés de vacances et que nous avons trouvé l'invitation dans la boîte aux lettres, on s'est dit: "chouette, ça démarre!".

• "Mes voisins, je les appelle mes petits amis"

Christian, rompu à l'organisation, s'est équipé en tables et chaises auprès du Forum. Il a aussi contacté le poissonnier pour la glace pilée. "Auparavant je m'occupais de l'arbre de Noël du comité d'entreprise. Aujourd'hui, je suis membre de l'association des Auvergnats de Nogent-le-Rotrou, je participe à l'organisation du bal. J'aime ces ambiances-là".

Mais au 13 place Saint-Louis, passé le 31 mai, on ne ferme pas sa porte à double tour. Ici la convivialité est un état d'esprit.

"Mes voisins, je les appelle mes petits amis, explique Christian. Quand je pars en vacances je n'hésite pas à leur laisser mes clefs". Quant aux trois enfants de Christophe et Michèle, ils savent où sonner lorsqu'ils ont oublié les leurs.

Charles, le voisin du dessus, renchérit: "les enfants? il y a des jours, ils nous font dix bises".

Christian, Ginette, Michèle, Christophe, Charles et Mireille entretiennent les relations de bon voisinage en organisant une dizaine de rencontres dans l'année.



Régulièrement, les locataires créent des moments de convivialité. (Ici, en compagnie de Gérard Fortin, gardien sur le quartier).

• "Nous n'oublions pas les personnes âgées"

Il y a eu le couscous de Mireille, puis ce fut l'anniversaire de Christophe; à Noël, ce sont Ginette et Christian qui ont proposé l'apéritif.

"Nous n'oublions pas non plus les personnes âgées de l'immeuble. Les voisins leur rendent visite, leur portent une part de gâteau de temps à autre.

Le reste du temps, ici, c'est une véritable maison de repos, pas de bruit, pas de cris" assure Christian.

Quant à Immeuble en Fête... on pense déjà à l'année prochaine, les idées fusent, les yeux s'illuminent. C'est sûr, le 30 mai 2006, le 13 place Saint-Louis sera une nouvelle fois de la fête!

Pendant les vacances

Faites surveiller votre logement

Daniel Guéret, adjoint au maire de Chartres, chargé de la sécurité, a invité le 20 juin dernier, Érick Degas, directeur départemental de la sécurité publique à présenter le dispositif "Tranquillité Vacances" à la population.

Il s'agit pour la Police municipale et nationale, associées dans la lutte contre l'insécurité, de surveiller les domiciles laissés vacants pendant les vacances d'été. Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de vous déplacer en mairie ou aux postes de Police afin de vous inscrire.

Ce dispositif concerne l'ensemble des résidents de l'agglomération chartreuse: locataires et propriétaires, qu'ils résident en pavillon ou en logement collectif.

Lors de votre inscription munissez-vous d'un justificatif de domicile (quittance de gaz ou d'électricité par exemple) et n'oubliez pas de prévenir si vous modifiez votre date de départ ou de retour. Si vous résidez en appartement, vous aurez à mentionner votre code d'accès, l'étage et le numéro de porte.

"*Cette opération est très efficace*" a expliqué Erick Degas. *Quand on s'inscrit, il y a une garantie importante de ne pas être cambriolé. D'ailleurs, plus ont se prémuni, moins il y a de risques d'être cambriolé*".

Pendant votre absence, la prévention mais aussi la solidarité, sont les meilleurs atouts pour éviter les cambriolages.

"Le voisin, le meilleur garant de votre domicile"

"*Il ne faut pas oublier, a rappelé le commissaire-divisionnaire, que le voisin est le meilleur garant de votre domicile. Quand vous êtes absent, il peut ouvrir les volets et les fenêtres et prendre le courrier. À charge de revanche. Cela permet de laisser une apparence habituelle à votre habitation. Il est donc important*



Avant d'arriver dans notre département en février 2005, Érick Degas (à droite, aux côtés de Daniel Guéret) a servi dans les quartiers difficiles de Trappes, Élancourt et Poissy. Il privilégie une forte présence sur le terrain et le partenariat avec la police municipale et les bailleurs sociaux.

d'entretenir des relations de courtoisie et de confiance".

Bien sûr, ne signalez pas votre absence sur le répondeur ou par un message sur la porte! Et évitez de laisser vos clefs dans un endroit trop connu (sous le paillason, sous une pierre, dans la boîte aux lettres, etc.).

Cet été, mais de manière générale, si vous constatez la présence d'individus suspects ou d'anomalies dans votre rue, n'hésitez pas à appeler la Police. Un seul numéro à mémoriser: le 17.

"*Nous nous déplacerons systématiquement. Mais, si la Police fait beaucoup, nous avons aussi besoin du concours de la population. Nous avons besoins de témoignages lorsqu'il y a délits. Aides toi, la police t'aidera. Notez par écrit tous les indices utiles: l'habillement, la direction de fuite, la marque du véhicule, ainsi que les deux premiers et les deux derniers numéros de la plaque d'immatriculation*".

Ambiance champêtre à La Madeleine !

L'ambiance était à la fête samedi 2 juillet à La Madeleine. À l'initiative de l'Association "La Madeleine notre quartier", du Forum, et de "l'Association pétanque", une grande fête champêtre était organisée aux abords du Forum. Dès 14 heures, quelques 120 joueurs de pétanque participaient au

Ci-contre, les membres du bureau de l'association "Nous sommes tous des artistes", de gauche à droite : Anne Marie Petit, vice-présidente; Daniel Letartre, trésorier ; Henri Herrera, président, Martine Leclerc, secrétaire.



Grand prix de la Ville de Chartres tandis que, les familles, jeunes, retraités, s'amusaient autour des jeux, chants, danses et musiques. Tout cela dans une ambiance très conviviale.

Quatre vingt quatorze personnes se sont ensuite rassemblées vers 19 heures autour d'un grand buffet avant de se lancer sur la piste de danse jusqu'à 23 heures. "*Le plancher était trop petit pour danser il faudra le doubler l'année prochaine!*" plaisait Henri Herrera.

Le président de l'association "La Madeleine, notre quartier" a en effet bien l'intention de reconduire la manifestation l'année prochaine. Créée en décembre 2001, l'association "La Madeleine notre quartier" a pour vocation de faire se rencontrer les résidents des logements collectifs et des zones pavillonnaires, et d'être un lien entre élus et résidents du quartier. Tout au long de l'année, diverses manifestations permettent d'établir ces liens entre voisins: un vide grenier le 1er week-end de mai, l'exposition "Nous sommes tous des artistes" en janvier, et, cette nouvelle manifestation champêtre.



Bien vivre dans la ville avec son chien

La présence de l'animal de compagnie a connu un développement considérable. Pour certains, s'intéresser à cette question, paraît superflu. Pourtant, avec un foyer sur deux possédant un animal aujourd'hui et les plaintes de riverains pour troubles d'hygiène, cette dimension doit être prise en compte. C'est ce que fait la ville de Chartres en réalisant des canisites. C'est ce que font aussi certains locataires, comme Christine.

Le chien est une véritable bouffée d'oxygène. D'humeur constante et aimante, il détend l'atmosphère avec ses pitreries. Compagnon quotidien il ouvre l'œil en même temps que son maître le matin et se plie à son rythme de vie.

Il gagne son os grâce à son courage, son endurance et sa fidélité. Il est l'auxiliaire des malvoyants et des paralysés, il donne un coup de patte aux personnes handicapées et visite les foyers du troisième âge. Il excelle aussi en Agility (course avec l'homme, sur un parcours).

Pour preuve, prenons Perry et sa maîtresse Christine, locataire sur le quartier de La Madeleine. Ces deux-là s'entraînent toutes les semaines sur le parcours aménagé du Canis Club Chartrain.

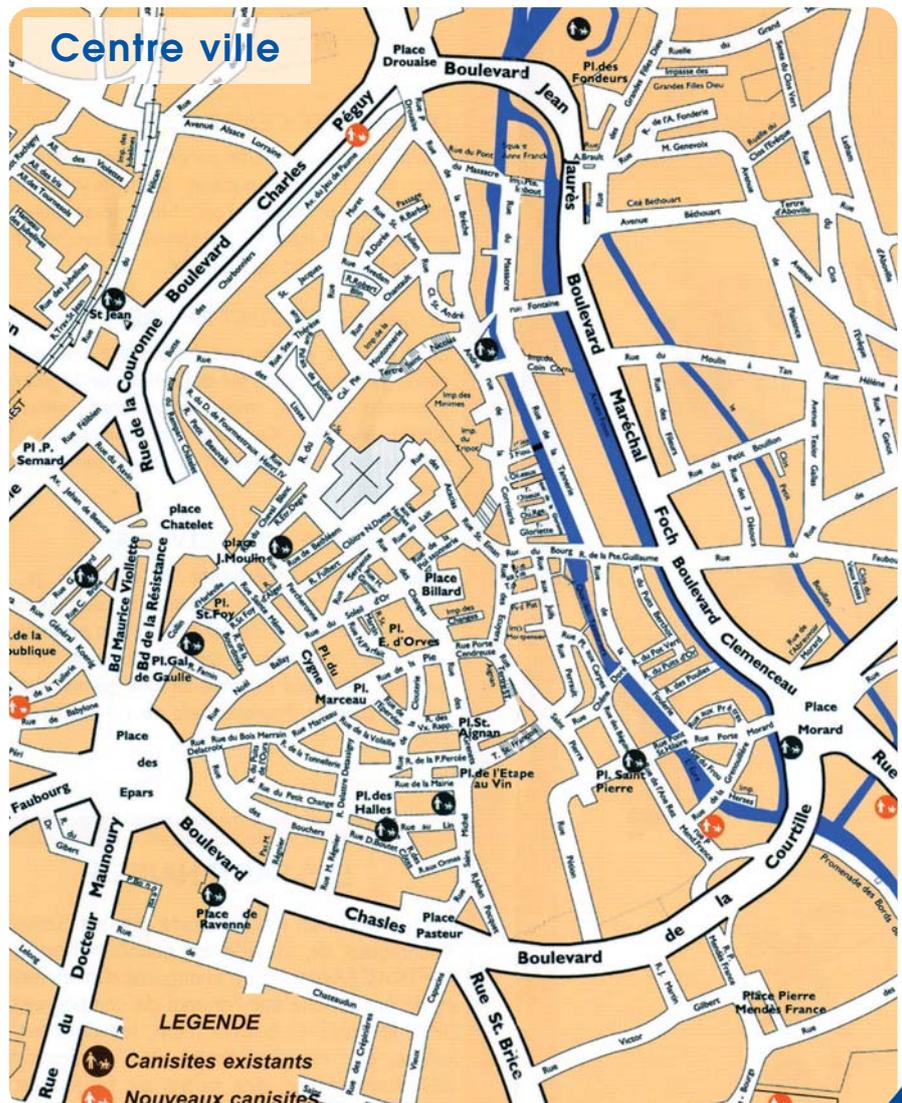
• Les bases

"J'en suis venu à l'éducation canine en 1989 pour éduquer le père de Perry. Il faisait le fou lorsque je le détachais, à chaque fois il fallait que je ruse pour le rattraper". Aujourd'hui, Christine est éducatrice canin et Perry, vice champion régional d'agility. Mais au-delà de la formation sportive, Perry a reçu quelques principes d'éducation.

"Il faut très tôt apprendre les bases: la tenue en laisse, la marche au pied, le rappel pour contrôler son chien sans un attachement permanent. "Assis", "couché", "pas bougé" sont les premières commandes utiles. L'éducation du chien aide aussi à sa socialisation avec les autres animaux et les personnes.

• La propreté

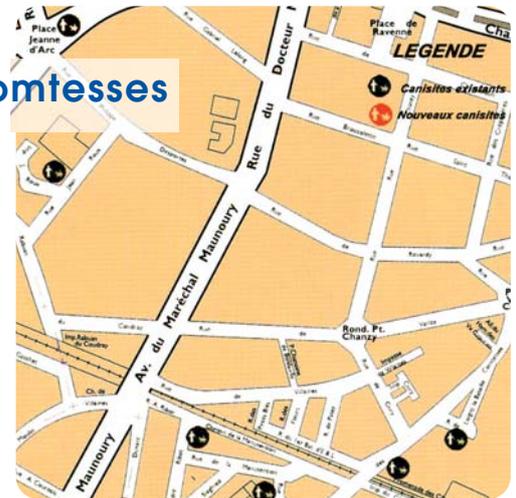
Une des principales contraintes de ces animaux de compagnie réside dans les déjections qui conduisent à une diminution de la propreté en ville alors que nos concitoyens souhaitent une hygiène toujours accrue. "Il faut sortir le chiot une demi-heure après le repas et à heures régulières puis l'emmener





Démonstration d'Agility par Perry et sa maîtresse lors de la Fête de l'animal.

Villaines-Comtesses Jean Roux



12 canisites supplémentaires

La Ville poursuit son objectif d'équiper tous les quartiers en canisites afin d'améliorer la propreté. 12 nouveaux canisites ont été installés ce qui porte leur nombre à 41 sur les quartiers La Madeleine, Saint Chéron, Beaulieu, Hauts de Chartres et en Centre Ville. (Des plans sont disponibles auprès de la mairie ou de Chartres Habitat). Les facilités pour bien vivre à Chartres avec son chien passent aussi par l'existence de zones de défoulement sous la surveillance du maître et la distribution gratuite de canipinces.

au caniste dès qu'il est vacciné. J'en fréquente deux, explique Christine, sur le mail et à l'angle des avenues Aristide Briand - Victor Hugo. D'ailleurs, la première chose que l'on apprend aux membres du Canis Club est à ramasser les déjections et à fréquenter les canisites".

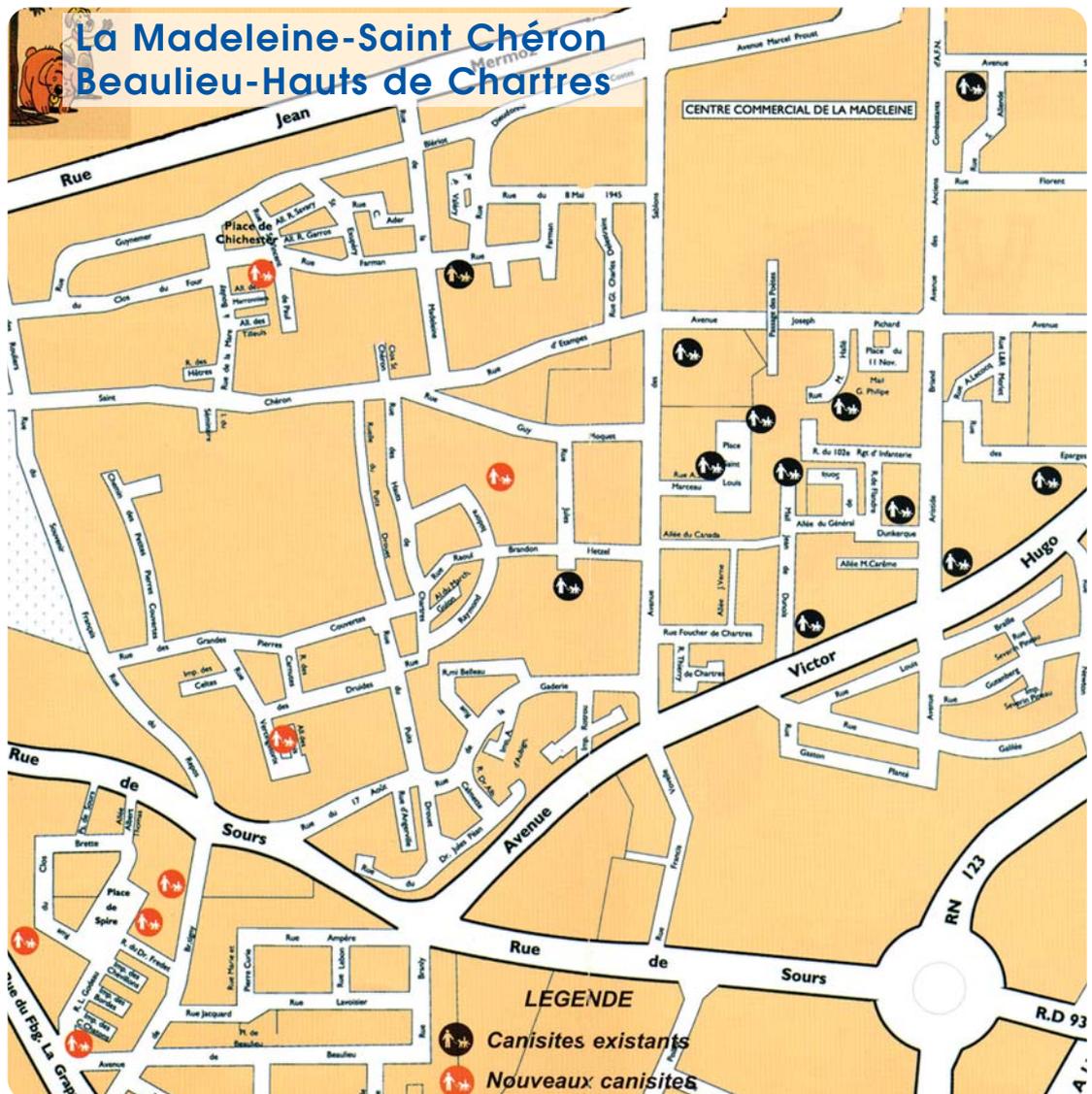
Il faut aussi sortir son chien qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il fasse beau. Pour Perry c'est 3/4 d'heure tous les matins, une heure le soir et 20 minutes le midi.

• Les aboiements et la tenue en laisse

Les aboiements, surtout chez les jeunes, et en l'absence du maître, présentent aussi une nuisance pour le voisinage. "Le collier anti-aboiement peut être une solution.

Le chien doit ensuite apprendre à marcher en laisse. Quand vous discutez, il attend. Je mets la laisse avant de sortir de l'appartement, pour le contrôler s'il croise d'autres animaux dans l'escalier." La tenue en laisse rassure aussi les plus peureux et retient les plus aventureux.

"Éduquer son chien c'est contraignant, mais cela permet de faire accepter votre animal partout" conclue Christine avant de s'élanter, au pas de course, vers le parcours d'agility du Canis Club.





Les services de réparation assurés par Chartres Habitat

AUTRES ÉQUIPEMENTS

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage à votre domicile sur votre demande. **Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.**

PLOMBERIE

Canalisations d'eau (dégorgement, refoulement)

⇒ Contrat avec SVR, 7J/7, 24 heures/24, sur tout le parc. L'entreprise prend en charge le curage et le nettoyage des réseaux (y compris le raccordement w-c dans le logement), le dégorgement en cas de refoulement, le nettoyage annuel. Contact: **du lundi au vendredi** de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat, Tél. **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end: 02 37 30 97 97** (n° d'astreinte)

En cas de coupure générale d'eau, contactez votre fournisseur (Tél. Générale des Eaux: **0811 900 400**).

● Robinetterie, éviers, appareils sanitaires, chasse d'eau

⇒ Contrat avec Proxiserve qui intervient pour les réparations normalement locatives, sur tout le parc: entretien des robinets, mécanismes d'arrivée d'eau et de chasse d'eau, joints sur les w-c (mais pas sur les réseaux en cuivre), clapets, robinets, cols de cygne, robinets d'arrêt. Visite annuelle systématique. Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h15 à 17h30: Proxiserve, Tél. **0820 20 11 27**.

● Eau chaude et chauffage gaz:

⇒ Contrat avec CGST Save pour les réparations normalement à la charge du locataire: maintenance et remplacement des pièces.

⇒ Contrat avec Gaz Dépannage, contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end: 02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Ballons électriques:

Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**, jusqu'à mise en place d'un contrat de maintenance par une entreprise extérieure.

● Interphones et fermeture des portes de halls (nouveau contrat)

⇒ Contrat avec la société Darman (secteur diffus, La Madeleine, Beaulieu). Contact: en cas de panne du combiné interphone à l'intérieur du logement: **du lundi au vendredi**, de 8h15 à 17h30, société Darman: **02 35 98 60 61**

En cas de panne de la platine à boutons en pied d'immeuble, **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat, **02 37 25 65 00**.

● Ascenseurs

⇒ Contrat avec la société Schindler. Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end: 02 37 30 97 97** (n° d'astreinte)

● Antennes de télévision

⇒ Contrat société Hamelin, sur tout le parc. Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end: 02 37 30 97 97** (n° d'astreinte)

● Chauffage collectif

⇒ Contrat avec Dalkia France pour les quartiers Beaulieu et La Madeleine; autres quartiers: société Elyo. Les déplacements injustifiés (+ de 19° dans le logement) sont facturés. Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: Service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end: 02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Portes automatiques de garages

⇒ Contrat avec Thyssen Krupp. Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: Service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**. **Le soir et week-end: 02 37 30 97 97** (n° d'astreinte).

● Vides-ordures obstrués

Contact: **du lundi au vendredi**, de 8h00 à 17h15: Service réclamations de Chartres Habitat: **02 37 25 65 00**.

Les réparations restant à votre charge (décret n° 87-712 du 26 août 1987)

LES PARTIES DONT J'AI UN USAGE EXCLUSIF

● **Jardin privatif**: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage;

● **Terrasse, marquise, auvent**: enlèvement de la mousse et des végétaux;

● **Gouttières**, chéneaux, en logement individuel: dégorgement.

LES OUVERTURES

● **Portes, fenêtres, grilles**: nettoyage; graissage des gonds, paumelles et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, crémones, espagnolettes, clavettes, targettes;

● **Vitres**: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées;

● **Stores**: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle;

● **Serrures et verrous**: graissage, remplacement des petites pièces (serrure, canon, goupilles);

● **Clefs**: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

LES PLAFONDS ET MURS INTÉRIEURS

● Maintien en état de propreté;

● Remplacement des papiers peints en mauvais état;

● Remplacement des éléments de faïence;

● Rebouchage des trous;

LES PARQUETS, REVÊTEMENTS DE SOL, MOQUETTES

● Entretien et remise en état.

PLACARDS, PLINTHES

● Les étagères et portes de placard, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

AÉRATION, VMC

● Bouches de ventilation et Vmc: nettoyage, entretien des climatiseurs.

● **Ramonage** (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz et des conduits de ventilation;

ÉLECTRICITÉ

● Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection. En cas de coupure générale, contacter: **EDF au 0810 28 00 28** ou la R.S.E.I.P.C. au **02 37 91 80 00**.

PLOMBERIE

● **Canalisations de gaz**: entretien des robinets, des siphons, des ouvertures d'aération, remplacement des tuyaux de raccordement. En cas de coupure générale de gaz, contacter **Gaz de France au 0810 28 00 28**.

● **Fosses septique**: vidange

● **Canalisations d'eau**: entretien des siphons

● **Robinetterie, éviers, appareils sanitaires, chasse d'eau**: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

N° d'urgences: 02 37 30 97 97, le soir après 17h15, le week-end et les jours fériés.

En cas d'urgence uniquement, lorsqu'il y a danger pour les bâtiments ou les personnes.

Comment lutter contre la chaleur ?

L'été 2003 a marqué les esprits par sa terrible vague de chaleur. Quelques conseils en cas d'envolées du mercure !

• Ouvrir ou fermer les fenêtres ?

Afin de conserver une agréable chaleur chez vous :

- dès que le soleil éclaire les fenêtres, baissez les stores ;
- fermez les volets en journée (pensez-y avant de partir travailler le matin !);
- dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement, fermez aussi les fenêtres ;
- quand la température extérieure s'abaisse au-dessous de celle de la maison, la nuit, ouvrez les fenêtres et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée dans les murs, les planchers et les meubles...

• Empêcher la chaleur d'entrer...

Les stores intérieurs sont souvent la seule protection possible lorsqu'on est locataire. Ils peuvent éviter l'entrée des 2/3 de l'énergie solaire s'ils sont bien choisis : d'une couleur claire ou métallisée (réfléchissante). Ils doivent être bien tendus et le plus prêt possible de la fenêtre.

• Éviter les apports internes de chaleur

En été, le soleil n'est pas le seul coupable des surchauffes dans la maison. Tous nos appareils produisent de la chaleur : cuisinière, éclairage, télévision, ordinateur... Equipez-vous d'appareils économes et de lampes basse consommation, vous



Source ADEME



diminuerez les apports de chaleur tout en allégeant votre facture d'électricité. Essayez également de limiter l'utilisation des appareils de cuisson, ils génèrent beaucoup de chaleur qu'il faudra évacuer...

• Et mon corps dans tout ça ?

L'été, à partir d'une certaine température extérieure, les échanges entre notre corps et l'extérieur ne se font plus. Pour lutter contre la chaleur, notre corps utilise la transpiration : l'évaporation de la sueur sur la peau permet de rafraîchir le corps. En conséquence, pour faciliter ce phénomène naturel, il est important de boire beaucoup, de porter des vêtements amples et légers et de favoriser les mouvements d'air dans la pièce (éventail, ventilateur).

• La climatisation ? Attention...

Pendant le mois les plus chauds, beaucoup de magasins proposent des climatiseurs... Attention ! Les appareils appelés " climatiseurs mobiles " ne sont pas à proprement

parler des appareils de climatisation : pour laisser passer la gaine d'évacuation d'air chaud, il faut laisser une fenêtre entrebâillée : ce qui est incohérent avec le fonctionnement d'un climatiseur, puisque l'air chaud évacué peut à nouveau entrer. Enfin, les systèmes les moins coûteux et qui ne nécessitent pas d'installation, sont souvent bruyants, peu performants, et consomment beaucoup d'énergie. ●

• Pour en savoir plus

Espace Info Énergie
6, rue Félibien - 28000 Chartres
Tél. 02 37 20 08 58
E-mail : eie28@club-internet.fr

En Bref

Quartier de Beaulieu : où déposer vos objets encombrants ?

Vous souhaitez vous débarrasser de gros objets ? Nous vous rappelons que les objets qui contiennent du métal (un matelas à ressort, un canapé contenant du métal, etc.) doivent être déposés dans les locaux communs de votre immeuble, le lundi après-midi ou sur demande, auprès des agents. Les objets qui ne contiennent pas de métal sont déposés dans les abris à containers ("Logettes") situés à l'extérieur du bâtiment. C'est le cas, par exemple, pour un canapé tout en mousse, un meuble en bois ou une télévision.

Votre Logement Infos (Chartres)

Parution trimestrielle

CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas Bourgs - B. P. 137 - 28003 Chartres CEDEX

Tél. 02 37 25 65 25 - Fax 02 37 34 37 95. Internet : www.chartres-habitat.com

Directrice de la publication : Élisabeth Fromont

Rédaction, conception : Sylvie Babel

Réalisation graphique : Cj. com

E-mail : s.babel@chartres-habitat.com

Impression : Imprimerie Chauveau. N° ISSN : 1635-8139. Dépôt légal : à parution.